

CNAV

**ACCORD D'INTERESSEMENT
DANS LA BRANCHE RETRAITE
RESULTATS 2017**

CNI DU 12 AVRIL 2018

LA MASSE GLOBALE D'INTERESSEMENT

Pour l'année 2017, le montant de la masse nationale d'intéressement est égal à 2,50 % de la masse salariale brute de l'année de référence (489.751.425,18 euros) soit 12.243.785,63 euros.

Cette masse nationale d'intéressement se répartit en deux parts :

- la part nationale égale à 40% de la masse totale de l'intéressement (soit 4.897.514,25 euros), elle correspond à l'atteinte des objectifs définis pour la branche retraite ;
- la part régionale égale à 60% de la masse totale de l'intéressement (soit 7.346.271,38 euros), elle correspond à l'atteinte des objectifs définis pour les organismes de la branche retraite.

Le nombre de salariés (équivalents temps plein) éligibles à l'intéressement de la branche retraite (y compris les agents de la MSA des CGSS) s'établit à 12 075,92 pour l'exercice 2017.

Le montant maximal théorique de la prime totale d'intéressement s'établit à 1013,90 euros, soit 405,56 euros au titre de la prime individuelle nationale d'intéressement et 608,34 euros pour la prime locale d'intéressement.

MESURE DE LA PERFORMANCE : L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2016

INDICATEURS ET OBJECTIFS RETENUS (CARSATS ET CGSS)

La mesure de la performance de la branche Retraite et des organismes (Carsats et CGSS) s'effectue à l'aide des 21 indicateurs suivants et des objectifs quantifiés qui s'y rapportent, tels qu'ils figurent dans l'annexe technique de la branche Retraite pour l'intéressement 2017 :

- **Thème « Performance économique et sociale »** (Taux de réalisation: 84,76%)
 - 1) Réduire le coût global d'une unité d'œuvre
 - 2) Améliorer la productivité globale
 - 3) Montée en charge de la mutualisation des achats
 - 4) Améliorer la performance sociale
 - 5) Réduire l'impact des bâtiments et des activités sur l'environnement
- **Thème « Qualité de service »** (Taux de réalisation: 86,69%)
 - 6) Poursuivre l'amélioration de la relation de service : développer les services dématérialisés du Portail Unique de Branche
 - 7) Assurer la continuité des Ressources pour les Droits Propres
 - 8) Assurer la continuité des Ressources pour les Droits Dérivés
 - 9) Améliorer la gestion des stocks des dossiers droits propres
 - 10) Taux de satisfaction globale des retraités
 - 11) Optimiser l'accueil des assurés et retraités sur chaque canal : taux d'appels aboutis
 - 12) Optimiser l'accueil des assurés et retraités sur chaque canal : pourcentage de visites sur rendez-vous

- 13) Développer les actions collectives de prévention pour bien vieillir : ateliers de prévention
 - 14) Garantir la rapidité d'instruction des demandes d'aides individuelles des retraités
 - 15) Taux de satisfaction des bénéficiaires de l'action sociale
 - 16) Pourcentage d'agences diffusant de l'information, des conseils sur la prévention du vieillissement
 - 17) Suivi du déploiement du dispositif en faveur de l'aménagement du logement individuel
 - 18) Poursuivre le déploiement de la numérisation des flux entrants
- **Thème «Maîtrise des risques et lutte contre la fraude»** (Taux de réalisation: 50%)
 - 19) Améliorer la qualité des dossiers mis en paiement (IQV)
 - 20) Consolider les actions de lutte contre la fraude: montant total des préjudices constatés
 - 21) Assurer un paiement à bon droit: délai de traitement des révisions de service.

PART NATIONALE D'INTERESSEMENT

Le seuil de déclenchement du versement de la « Prime Nationale d'Intéressement » est fixé à 50 % des 950 points mesurables, soit 475 points.

La branche totalisant 744,39 points (soit un taux de réalisation de ses objectifs de 78,36%), la part nationale individuelle d'intéressement s'élève à 317,78 euros (soit 405,56 euros x 78,36%)

PART LOCALE D'INTERESSEMENT

CAISSES REGIONALES, CAISSES GENERALES DE SECURITE SOCIALE, CAISSE DE SECURITE SOCIALE DE MAYOTTE ET CNAV POUR LA REGION ILE DE FRANCE

Pour la part régionale, le dispositif est identique au mode de calcul de la prime nationale d'intéressement mais est basé sur les résultats régionaux.

Dès lors que la caisse régionale atteint 50% des points mesurables, une prime locale d'intéressement, basée sur la part individuelle théorique maximum (soit 608,34 euros), est servie proportionnellement aux points obtenus.

La part individuelle locale d'intéressement moyenne est de 474,94 euros, avec un maximum versé de 565,53 euros.

Tous les organismes de la branche retraite sont éligibles à la part locale d'intéressement.

CNAV – SERVICES NATIONAUX

Le seuil de déclenchement du versement de la « Prime Locale d'Intéressement » est fixé à 50 % des 400 points mesurables. Les services nationaux totalisant 300 points, soit 75%, la part locale d'intéressement servie est de 456,26 euros

A noter que la prime d'intéressement versée aux agents de la Cnav résulte de la moyenne pondérée de la prime Paris-Ile de France et de la prime Paris-National.

INTERESSEMENT 2017 (PAYE EN 2018)
REPARTITION SUR LA BASE D'UNE ENVELOPPE DE 12 243 785,63 €
(40% réservée pour la prime nationale et 60% pour la prime locale)

Caisses	Effectif 2017	% réalisation	Seuil de déclenchement = 50%	Prime nationale d'intéressement	Prime locale d'intéressement	Total prime d'intéressement
Bordeaux	536,29	81,21%	Oui	317,78	494,03	811,81
Clermont-Fd	277,81	89,47%	Oui	317,78	544,30	862,08
Dijon	499,25	90,03%	Oui	317,78	547,68	865,46
Lille	807,92	87,28%	Oui	317,78	530,97	848,75
Limoges	421,86	88,44%	Oui	317,78	538,01	855,79
Lyon	998,52	81,78%	Oui	317,78	497,49	815,27
Marseille	893,30	71,12%	Oui	317,78	432,62	750,40
Montpellier	402,16	76,64%	Oui	317,78	466,22	784,00
Nancy	484,48	83,85%	Oui	317,78	510,12	827,90
Nantes	530,95	90,63%	Oui	317,78	551,33	869,11
Orleans	464,98	84,04%	Oui	317,78	511,26	829,04
Paris (IDF)	2 180,87	61,45%	Oui	317,78	373,84	691,62
Rennes	482,39	92,96%	Oui	317,78	565,53	883,31
Rouen	560,82	73,38%	Oui	317,78	446,38	764,16
Strasbourg	565,31	92,42%	Oui	317,78	562,24	880,02
Toulouse	441,01	87,50%	Oui	317,78	532,30	850,08
Guadeloupe	158,24	53,24%	Oui	317,78	323,90	641,68
Guyane	50,26	54,94%	Oui	317,78	334,22	652,00
Martinique	131,27	68,29%	Oui	317,78	415,47	733,25
Réunion	183,03	60,27%	Oui	317,78	366,66	684,44
Mayotte	42,67	83,33%	Oui	317,78	506,95	824,73
Paris (National)	962,53	75,00%	Oui	317,78	456,26	774,04
Paris (IDF + National)	3 143,40			317,78	399,08	716,86
Total branche	12 075,92	78,36%	Oui	317,78	474,94	792,72
					Minimum	641,68
					Maximum	883,31
					Ecart	1,38
Part de l'enveloppe totale utilisée: 9 572 847,25 €, soit 78,19 % de 12 243 785,63 €						
Part de l'enveloppe nationale utilisée: 3 837 485,74 €, soit 78,36 % de 4 897 514,25 €						
Part de l'enveloppe régionale utilisée: 5 735 361,51 €, soit 78,07 % de 7 346 271,38 €						

BRANCHE RETRAITE: INTERESSEMENT 2017

INDICATEURS ET OBJECTIFS RETENUS POUR LA PERFORMANCE DE LA BRANCHE (PART NATIONALE) ET LA PERFORMANCE DES CARSAT, DES CGSS ET DE LA CNAV (PART LOCALE)

Description de l'indicateur	Points	Résultats 2016	Points obtenus en 2016	Objectifs nationaux 2017		Résultats 2017	Points obtenus en 2017
				Seuil	Objectif		
Thème : Performance économique et sociale	300						254,27
							84,76%
Développer l'efficacité des activités de la Branche							
Charges de gestion/Total UO Pondérées (hors fonctions nationales)	50	3,80 €	36,29	4,26 €	3,55 €	3,77 €	31,11
Total des unités d'œuvre pondérées / Nombre d'ETP de la branche retraite (hors fonctions nationales)	60	17 453	38,82	15 610	19 513	18 007	33,16
Optimiser le pilotage et l'organisation des fonctions supports au sein du réseau de la Branche Retraite							
Pourcentage de montée en charge de la mutualisation des achats : - en valeur sur le segment "déplacements" (ferroviaires et aériens)	40	77,11%	40,00	50%	70%	84,45%	40
Améliorer la performance sociale							
Indicateur composite de performance sociale	100	96,25%	100,00	55,00%	75,00%	96,25%	100
Réduire l'impact des bâtiments et des activités sur l'environnement							
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), par rapport à l'année N-1	50	-2,94%	50,00	-1%	-2%	-2,30%	50

Description de l'indicateur	Pondération	Résultats 2016	Points obtenus en 2016	Objectifs nationaux 2017		Résultats 2017	Points obtenus en 2017
	Points			Seuil	Objectif		
Thème : Qualité de service	450						390,12
							86,69%
Poursuivre l'amélioration de la relation de service							
Pourcentage d'évolution du nombre d'utilisations des services dématérialisés du Portail Unique de Branche, en volume de transactions sur le périmètre des services existants l'année "N-1" et présents l'année "N";	40	+ 23,7%	40,00	+ 15%	+ 20%	+ 31,71%	40
Améliorer les délais de liquidation							
Pourcentage des dossiers de droits propres payés dans le mois suivant l'échéance pour les assurés résidant en France et hors convention internationale	40	96,04%	40,00	94%	96%	95,96%	35,28
Pourcentage des dossiers de droits dérivés payés dans le mois suivant l'échéance due	40	86,52%	0,00	87%	89%	85,96%	0
Pourcentage de dossiers droits propres en stock dont la date d'effet est dépassée depuis plus de 3 mois pour les assurés résidant en France	20	2,42%	20,00	<7%	<5%	1,93%	20
Garantir un niveau élevé de satisfaction des retraités							
Taux de satisfaction globale des retraités	60	93%	60,00	85%	90%	92%	60
Optimiser l'accueil des assurés et retraités sur chaque canal							
Taux d'appels aboutis	50	85,70%	50,00	80%	85%	83,87%	34,84
Pourcentage de visites sur Rendez-vous	30	50,62%	30,00	47%	52%	60,90%	30
Développer les actions collectives de prévention pour bien vieillir							
Suivi du développement des "ateliers de prévention" - Nombre de bénéficiaires	30	82 261	30,00	50 000	60 000	101 638	30
Garantir la rapidité d'instruction des demandes d'aides individuelles des retraités							
Délai de traitement d'une demande d'aide individuelle (pourcentage de dossiers dont le délai est inférieur ou égal à 40 jours)	40	91,82%	40,00	80%	85%	93,15%	40
Garantir l'adaptation du service aux bénéficiaires de l'action sociale							
Taux de satisfaction des bénéficiaires de l'action sociale	40	90,53%	40,00	85%	90%	92%	40
Pourcentage d'agences diffusant de l'information, des conseils sur la prévention du vieillissement	20	100%	20,00	90%	100%	100%	20
Structurer le financement de l'adaptation des logements au vieillissement							
Suivi du déploiement du dispositif en faveur de l'aménagement du logement individuel :							
Nombre de bénéficiaires d'un accord de prise en charge pour le financement d'aménagements de logements individuels destinés à prévenir les risques inhérents à la fragilisation liée à l'avancée en âge	20	16 880 accords	20,00	13 000 accords	15 000 accords	19 326 accords	20
Poursuivre le déploiement de la numérisation des flux entrants							
Pourcentage de documents entrants numérisés sous CAPTURE au siège / total des documents numérisés siège+ agences	20	56,56%	20,00	45%	56%	68,07%	20

Description de l'indicateur	Pondération	Résultats 2016	Points obtenus en 2016	Objectifs nationaux 2017		Résultats 2017	Points obtenus en 2017
	Points			Seuil	Objectif		
Thème : Maîtrise des risques et lutte contre la fraude	200						100
							50,00%
Améliorer la qualité des dossiers mis en paiement							
Indicateur qualité des dossiers validés (IQV): Taux de dossiers mis en paiement sans erreur à incidence financière	100	89,46%	0,00	90%	92%	87,73%	0
Consolider les actions de lutte contre la fraude							
Montant total des préjudices constatés (fraudes qualifiées)	50	13,47 M€	50,00	7,125 M€	9,5 M€	13,3 M€	50
Assurer un paiement à bon droit et prévenir les indus et les rappels							
Délai de traitement des révisions de service	50	71j	50,00	<130j	<100j	81j	50
	950		775,11				744,39
		Taux de réalisation 2016	81,59%		Taux de réalisation 2017		78,36%

Annexe - 2 -

INTERESSEMENT: INDICATEURS DES MISSIONS NATIONALES DE LA CNAV (part locale) - ANNEE 2017

Description de l'indicateur	Points mesurables	%	Seuil	Objectif	Résultats 2017	Points obtenus
Poursuivre l'amélioration de la relation de service						
Pourcentage d'évolution du nombre d'utilisations des services dématérialisés du Portail Unique de Branche, tous services confondus, par rapport au nombre d'utilisations de l'année d'ouverture du service	50	12,50%	+ 15%	+ 20%	+ 31,71%	50
Améliorer la qualité des dossiers mis en paiement						
Taux d'Incidence Financière des erreurs décelées dans les dossiers mis en paiement (TIF)	50	12,50%	Inférieur ou égal à 0,80%	Inférieur ou égal à 0,65%	1,158%	-
Améliorer les délais de liquidation						
Délai moyen de traitement des immatriculations des assurés nés à l'étranger	50	12,50%	18 jours	15 jours	15 jours	50
Développer l'efficacité des activités de la Branche						
Total des unités d'œuvre pondérées / Nombre d'Agent (ETP) de la branche retraite % d'évolution de la productivité par rapport à l'année de référence 2013	50	12,50%	+ 3% par rapport à l'année de référence 2013	+ 4% par rapport à l'année de référence 2013	-2,57%	-
Développer l'efficacité des activités de la Branche						
Pourcentage de réduction de l'écart entre la moyenne des 8 caisses les plus productives et la moyenne des 8 caisses les moins productives	50	12,50%	- 3% par rapport à l'année de référence 2013	- 4% par rapport à l'année de référence 2013	-12,96%	50
Optimiser le pilotage et l'organisation des fonctions supports au sein du réseau de la Branche Retraite						
Rationaliser le coût SI régional	50	12,50%	- 1% par an sur référence 2013	- 1,5% par an sur référence 2013	-16,64%	50
Optimiser le pilotage et l'organisation des fonctions supports au sein du réseau de la Branche Retraite						
Pourcentage de montée en charge de la mutualisation des achats : - en valeur sur le segment "déplacements" (ferroviaires et aériens) et des dépenses hôtelières	50	12,50%	50%	70%	84,45%	50
Améliorer la performance sociale						
Atteindre un taux minimum de 40% du genre le moins représenté parmi les Directeurs et Agents comptables, calculé sur le flux cumulé depuis 2014	50	12,50%	> ou = à 30%	> ou = à 40%	80%	50
	400	100,00%				
					Total points réalisés	300
					Total points mesurables	400
					Taux de réalisation	75,00%

